



UFC-QUE CHOISIR  
233 bd Voltaire  
75555 PARIS CEDEX 11

Le 20/07/2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### États Généraux de l'Alimentation : L'UFC-Que Choisir veillera aux intérêts des consommateurs

Alors que sont aujourd'hui officiellement lancés les États Généraux de l'Alimentation, l'UFC-Que Choisir déplore les orientations initiales proposées pour ces débats, qui font la part belle aux points de vue des professionnels, notamment agricoles. Compte tenu des enjeux sanitaires et environnementaux, l'Association donnera néanmoins sa chance à la concertation, mais elle conditionnera sa participation aux futurs débats, à la prise en compte des demandes des consommateurs.

L'annonce des États Généraux de l'Alimentation, faite par le candidat Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle, laissait présager des réorientations décisives en faveur d'une alimentation plus saine et d'une agriculture plus durable. Mais la déception a été à la hauteur des attentes, au vu du programme de travail transmis début juillet à la société civile. Sur les 14 groupes de travail prévus, pas moins de 9 sont relatifs aux problèmes économiques des agriculteurs et des filières, 4 à l'alimentation et seulement un à l'environnement ! Rien de concret n'est dit ou presque sur les impacts négatifs des activités agricoles sur l'environnement, les ressources aquatiques et la santé, sur la qualité des aliments ou sur la loyauté des informations fournies au consommateur. Ce sont en fait les demandes traditionnelles des syndicats professionnels, notamment agricoles, qui structurent le document :

- **La réglementation environnementale oubliée** : bien que les aides de la Politique Agricole Commune soient -en théorie- conditionnées au respect de la réglementation environnementale, la protection des milieux naturels est surtout vue à travers le prisme des agriculteurs avec, par exemple, la proposition de rémunérations supplémentaires pour les '*services environnementaux*' de l'agriculture.
- **L'impasse sur les perturbateurs endocriniens** : alors que les perturbateurs endocriniens sont au cœur des débats actuels en France et en Europe, ceux-ci ne sont pas une seule fois mentionnés dans le projet !
- **Rien sur la transparence des prix** : si l'on ne peut que s'accorder sur une juste rémunération des agriculteurs face au déséquilibre manifeste régnant dans les négociations commerciales, on ne voit nulle mention en revanche de la transparence dans la construction des prix payés par les consommateurs.
- **Le consommateur bouc émissaire de la malbouffe** : en matière de déséquilibres alimentaires, la responsabilité de l'industrie agro-alimentaire et de son marketing sont scandaleusement passés sous silence, ces problèmes étant abordés sous l'angle de la responsabilité des consommateurs.

Refusant que ces États Généraux soient une occasion manquée d'aborder l'alimentation dans toutes ses dimensions, l'UFC-Que Choisir a transmis au Ministère de l'Agriculture de nombreuses demandes de modifications au projet initial, comme la plupart des autres acteurs de la société civile. Au vu de ces très nombreuses amendements, l'Administration nous a indiqué avoir renoncé à l'idée de rédiger une trame pour les ateliers, les axes de travail devant être arrêtés pour chacun d'entre eux lors des premières réunions. C'est donc sans fil conducteur prédéfini que sont censés s'engager les débats de ces États Généraux, au risque que l'intérêt des consommateurs passe à la trappe.

Compte tenu des enjeux consuméristes, sanitaires et environnementaux, l'UFC-Que Choisir participera aux débats des États Généraux de l'Alimentation, mais conditionnera son maintien dans les ateliers à la réelle prise en compte du point de vue des consommateurs, notamment :

- **Le respect des réglementations environnementales existantes, avec l'application du principe pollueur-payeur, une réelle incitation à limiter l'utilisation des pesticides et des engrais et la protection des milieux naturels ;**
- **La transparence des prix payés par les consommateurs et la garantie d'une concurrence effective au sein de la grande distribution ;**



UFC-QUE CHOISIR  
233 bd Voltaire  
75555 PARIS CEDEX 11

Le 20/07/2017

- **La réaffirmation du principe de précaution et la prise en compte des perturbateurs endocriniens dans les procédures d'autorisation des pesticides et des molécules de synthèse ;**
- **La diminution des quantités de gras, de sucre et de sel dans les produits alimentaires et la moralisation du marketing à destination des enfants ;**
- **La relance d'une politique de produits de qualité.**